



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 24 janvier 2023 à 9 h 40 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Audrey Bureau, Daniel Feeny, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, et Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, David Leclerc, chef de service. Bureau de coordination du centre-Ville, Sonia Lebel, Communications, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Marie-Hélène Rivard, chef de service, Communications.

CP20230124-P1

BILAN DES MESURES BUDGÉTAIRES POUR LA RELANCE DU CENTRE-VILLE

Présentation par mesdames Catherine Bellemare, Josée Bellemare et Marianne Strauss.

Introduction par monsieur le conseiller Steve Moran.

Les objectifs de la présentation sont de :

- faire un bilan de la première année des mesures budgétaires pour la relance du centre-ville qui ont été adoptées dans le cadre du budget 2022;
- présenter les prochaines étapes pour l'année 2023.

Plan de la présentation :

- Présentation des résultats d'étape pour le chantier 1 - Aménagements transitoires;
- Présentation des résultats d'étape pour le chantier 2 - Animation 4 saisons;
- Présentation des résultats d'étape pour le chantier 3 - Bonification du Sentier culturel.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur Moran remercie mesdames Bellemare ainsi que madame Strauss pour la présentation ainsi que l'enthousiasme démontré pour le centre-ville, qui est aussi partagé par les résidents du secteur. Il souligne également la participation de gens d'autres secteurs aux différentes activités présentées à l'été 2022 et mentionne que les attentes ont été dépassées. En suivi des aménagements transitoires mis en place et à venir, monsieur Moran souhaite confirmer si l'objectif est d'assurer la pérennité de places publiques, notamment pour la place Laval et veut connaître les étapes à venir suite aux aménagements transitoires dans ce secteur. Madame Catherine Bellemare mentionne que les aménagements transitoires sont projetés sur deux ans et que ce délai permettra de faire une réflexion complète sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, dans un objectif éventuel de permanence. Du financement pourrait donc être demandé suite à cette évaluation et confirme que des réflexions sont également en cours pour la rue Eddy.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron partage l'enthousiasme de monsieur Moran pour la place Laval, mentionnant qu'il s'agit de son coup de cœur de l'été 2022. Elle souligne l'excellent « timing » d'avoir réalisé des activités simultanément à la tenue du Festibière, permettant d'attirer plus de touristes. Elle demande par ailleurs des explications relativement aux informations relatives au pourcentage de retour sur les clics, comme indiqué à la présentation, et des précisions sont données par madame Strauss quant aux excellents résultats obtenus et au dépassement des normes nationales. Madame N. Miron termine en remerciant le Service des communications relativement à une intervention réalisée sur les réseaux sociaux suite à des commentaires négatifs formulés à l'endroit d'une œuvre d'art. Les explications données lors de cet incident ont fait toute la différence et les artistes se sont sentis soutenus par la Ville. Monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne qu'il est important que la culture soit vue comme un investissement.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si un bilan des retombées économiques sera présenté suite aux investissements réalisés, afin de connaître les impacts sur les commerces du centre-ville. Madame Josée Bellemare mentionne qu'il n'y a pas eu de mesures pour les activités tenues en 2022 en raison du départ tardif de ces activités, mais confirme la volonté de prévoir de telles mesures pour la prochaine année, à même les budgets alloués.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite connaître les stratégies de communication relativement aux activités offertes dans les autres secteurs de la Ville, pour attirer les gens autant au centre-ville que dans les autres PU. Madame Catherine Bellemare mentionne que la promotion des activités 2022 du centre-ville a été faite dans les grands parcs de la Ville et qu'il serait intéressant de s'assurer d'une complémentarité des activités offertes dans différents secteurs de la Ville pour la prochaine année. Madame Josée Bellemare ajoute que les parties impliquées veulent terminer la programmation estivale pour le 1^{er} avril prochain, laquelle pourrait alors être incluse au guide « Profite de l'été » pour une promotion dans tous les secteurs.

Madame la conseillère Olive Kamanyana poursuit avec la demande présentée par monsieur Lessard quant aux indicateurs qui seront développés pour l'évaluation du programme. Elle se dit étonnée de constater que des bilans ne sont pas basés sur des indicateurs de performance identifiés en début de projet, qui permettraient d'évaluer l'apport souhaité. Elle demande que les pratiques soient revues pour inclure de tels indicateurs, pour permettre des évaluations à moyen et long terme. Madame Kamanyana souhaite également obtenir des informations relativement à la composition du comité aviseur, avoir des précisions sur le budget alloué et savoir quels partenaires ont été impliqués dans le projet.

Madame la mairesse prend la parole à titre de présidente de la Table de concertation du centre-ville afin de rappeler aux membres que d'autres présentations sont à venir dans la journée et que des informations seront présentées quant au développement d'indicateurs. Elle précise qu'il pourrait cependant être difficile d'obtenir un compte précis pour le centre-ville, en expliquant la complexité de collecter certaines données. Madame Catherine Bellemare poursuit en mentionnant que les achalandages sont suivis et des données obtenues, mais que les indicateurs demeurent en effet un défi, d'où la volonté d'octroyer un mandat à une firme en appui. Madame Josée Bellemare informe les membres de certains indicateurs retenus : diversité au sein de la programmation, artistes francophones, etc. Madame Catherine Bellemare confirme prendre note de la recommandation de madame Kamanyana d'inviter les représentants de différents organismes à participer aux comités, outre leur consultation.

Monsieur Louis Sabourin souligne que la place Laval a aussi été un coup de cœur à l'été 2022. En ce qui a trait à la possibilité que les espaces éphémères deviennent permanents, il souligne que cette transformation pourrait être une opportunité pour avoir plus de verdure et diminuer les îlots de chaleur. Suite à la demande de monsieur Sabourin, madame Josée Bellemare présente certaines activités prévues dans la programmation de Aurora, lesquelles se veulent diversifiées et inclusives.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne apprécier l'idée de miser sur la culture et les événements éphémères pour relancer le centre-ville. Elle demande par ailleurs s'il serait possible de regarder des exemples de relance de centre-ville dans d'autres villes (ex. : quartier St-Roch à Québec) et souhaite connaître comment seront mesurés les facteurs de succès. Madame Des Marais demande également si des informations sont disponibles quant au coût d'acquisition et de transformation des espaces de stationnement pour les transformer en milieu culturel et plus vert et si des réflexions seront entamées en ce sens lors des prochaines études budgétaires. Monsieur Champagne mentionne que certaines informations seront présentées en après-midi et madame Catherine Bellemare fournit des informations sur les coûts de location des stationnements.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon suggère l'installation de compteurs pour calculer l'achalandage, considérant l'importance d'avoir des objectifs pour 2023. Concernant le sentier culturel, monsieur Chagnon réitère un questionnement déjà adressé quant à la possibilité de mettre en place une boucle.

Monsieur le conseiller Marc Bureau prend son siège à 10 h 40.

Madame Catherine Bellemare mentionne que l'installation de compteurs pour l'achalandage comporte certains enjeux, particulièrement en ce qui a trait aux entrées aux différents événements, mais que les partenaires fournissent des informations. Concernant les compteurs de marcheurs, rien ne permet de confirmer l'association de leur présence au sentier. L'implantation d'un code QR sera cependant explorée comme indicateur pour les œuvres. Pour la boucle, le parcours sera revu pour la prochaine année et il pourrait y avoir des demi-boucles ou de petites boucles pour ramener les gens vers les commerces.

Monsieur le conseiller Steven Boivin remercie les présentatrices et se dit touché de près par ce projet, ayant vu son évolution au cours des dernières années et son développement positif. La comptabilisation des retombées économiques peut être difficile, mais plusieurs informations proviennent des commerçants. Il souligne que la piétonnisation des espaces commerciaux est inspirante et qu'il pourrait être intéressant de travailler avec l'expertise des services impliqués pour le développer ailleurs.

Monsieur Boivin mentionne que les impacts positifs ont été soulignés, mais aimerait aussi savoir si des enjeux ont été rencontrés. Madame Catherine Bellemare répond que comme grande ville, plusieurs règlements doivent être respectés, notamment en termes de fermeture de rues, mais que tous les services concernés sont impliqués afin de trouver des compromis. Un autre enjeu est l'essoufflement possible des partenaires, d'où la volonté de financer des organismes qui pourraient éventuellement avoir comme mission de mettre en place des espaces éphémères et permettre au milieu de se structurer. Madame Josée Bellemare souligne que le temps est également un enjeu et que plusieurs bilans ont été réalisés avec les équipes concernées suite à la 1^{re} année, notamment pour avoir une programmation au 1^{er} avril et pour permettre de travailler en amont.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que pour qu'un centre-ville joue son rôle de centre-ville, il doit pouvoir attirer des non-résidents et souhaite savoir si des données sont disponibles pour les gens en provenance des autres secteurs de la ville. Madame Strauss répond que pour le festival de la rue Eddy, un sondage avait été réalisé et une question portait sur la provenance des gens : la moitié des visiteurs provenait du centre-ville et l'autre moitié de l'extérieur (autres secteurs et Ottawa). Monsieur Leclerc souhaiterait avoir accès aux résultats de ce sondage de satisfaction.

Monsieur Champagne aimerait qu'un jour certaines artères principales puissent être fermées de manière permanente, afin de favoriser le transport en commun. Il souligne son grand sentiment de fierté à l'occasion de sa participation à différents événements qui se sont déroulés à la place Laval cet été, et mentionnait que c'est ce qui est recherché pour un centre-ville. Au-delà des données, la réussite démontre l'identité gatinoise.

Madame Kamanyana souligne qu'au-delà du plaisir, elle veut une vision de grande ville et veut savoir ce qui est prévu pour la diversité des organismes financés ainsi que comment est fait le travail auprès des organismes en itinérance. En ce qui a trait aux organismes financés, madame Catherine Bellemare mentionne que plusieurs approches ont été faites auprès de divers organismes et qu'il est dans la vision des services d'interpeller le plus grand nombre d'organismes présents au centre-ville. Il est également souhaité de parler à tous les citoyens de la ville. Au niveau de l'itinérance, des travaux sont réalisés pour en faire davantage avec les organismes concernés.

Monsieur Moran souligne sa fierté d'être gatinois l'été dernier et que les gens commencent à s'identifier à la Ville. La Ville y croit, mais également d'autres partenaires qui organisent des activités au centre-ville (grands feux, Cirque du Soleil, etc.). Monsieur Moran aime l'idée de s'inspirer de l'expertise qu'on est en train de développer pour la déployer ailleurs, dans les autres pôles urbains (incubateurs).

Suite à un questionnement de madame la mairesse concernant certaines programmations simultanées avec d'autres événements, madame Catherine Bellemare confirme que des suivis seront faits afin de s'assurer de la complémentarité et non de la compétition de ces différents événements.

Madame la mairesse rappelle l'importance d'avoir un centre-ville, en soulignant qu'il existe aussi des rues principales dans tous les succès et qu'il faudra capitaliser sur les succès vécus pour faire circuler les Gatinois dans tous les secteurs.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 02.

Reprise du comité plénier à 11 h 20.

CP20230124-P2

BILAN DU PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA RELANCE DU CENTRE-VILLE

Présentation par madame Catherine Marchand et monsieur Thierry Belinga.

Plan de la présentation :

1. Convention de subvention;
2. Plan d'action 2022-2023;
 - Programme de revitalisation du centre-ville;
 - Campagnes de socio-financement.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran débute en remerciant madame Marchand et monsieur Belinga pour la présentation et souligne qu'il est intéressant qu'un espace ait été réservé aux petites entreprises et petits projets, servant de levier en appui aux commerces locaux. Il se questionne à savoir s'il est nécessaire d'attendre pour l'annonce de tous les projets retenus simultanément et s'il est possible de reporter l'échéance de l'entente prévue au 30 juin prochain. Également, concernant que la baisse de l'achalandage au centre-ville a été plus importante en raison de la pandémie, il souhaite savoir si d'autres subventions pourraient être octroyées par le gouvernement.

Madame Marchand confirme la volonté d'assurer une visibilité pour tous les projets, que certains versements ont été faits, mais qu'aucun projet n'est encore finalisé. La présentation de projets complétés est donc souhaitée et les communications doivent être coordonnées avec le MEIE. Concernant la prolongation de l'entente, un projet d'avenant a été proposé par le MEIE, qui sera présenté sous peu au conseil. Certains enjeux d'échéancier se posent considérant que les projets ne peuvent être finalisés en raison de certains facteurs externes (disponibilités d'entrepreneurs, de matériaux...). À l'heure actuelle, le MEIE n'a cependant pas ouvert la porte à une révision du portefeuille pour augmenter les sommes disponibles, mais des discussions pourront être entamées à ce sujet.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souhaite avoir des précisions sur le comité aviseur créé par résolution pour ce dossier, notamment en ce qui a trait au nombre de rencontres tenu depuis sa création. Madame Marchand mentionne que le comité a été créé à la demande du gouvernement et que des interventions sont prévues à des étapes précises, son rôle étant encadré par le MEIE.

Madame la conseillère Anik Des Marais veut comprendre comment s'insère le programme de revitalisation avec le financement, demande pourquoi les entreprises des Terrasses de la Chaudière et du Portage ne sont pas incluses dans l'entente et souhaite connaître les frais de gestion de ce programme. Madame Marchand mentionne qu'il s'agit d'une offre reçue du gouvernement pour le programme de subvention et que la ville a choisi de verser une aide directe aux entreprises, en vertu de ce qui est autorisé par la LAU. En ce qui a trait à l'exclusion de certaines entreprises, madame Marchand précise que les modalités du programme ont été négociées en 2021, alors que le télétravail était encore majoritaire à ce moment et que plusieurs commerces étaient fermés en tout temps ou en dehors des heures de bureau. Le comité aviseur a donc choisi de consacrer l'argent disponible aux commerces sur rue. Pour les frais de gestion, l'entente avec le gouvernement permettait d'en prévoir certains, mais il a été décidé de prioriser l'aide aux entreprises et de prévoir les travaux à même les ressources disponibles à la ville. Des explications sont données quant à la répartition des tâches à l'intérieur des équipes.

Madame la conseillère Olive Kamanyana soumet des questionnements quant à la détermination du PPU, à la composition du comité aviseur ainsi qu'à l'évaluation de l'aide bonifiée de 10 %. Madame Marchand mentionne que les secteurs identifiés sont ceux où il y a la plus forte concentration d'employés fédéraux, ainsi que le secteur de l'UQO, soit des secteurs où des centaines de personnes n'étaient plus présentes physiquement, avec explications des raisons ayant motivé ces choix.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite obtenir des précisions sur certains montants indiqués à la diapositive 14 et comment sera géré le manque à gagner. Madame Marchand répond que deux enveloppes ont été prévues afin que des sommes soient réservées pour les petits projets. Il n'est actuellement pas recommandé de transférer les sommes entre les deux enveloppes, de petits projets pouvant encore être réalisés et l'enjeu possible de réalisation pour les plus gros projets si leur totalité n'est pas financée. Des discussions sont à venir avec le ministère pour convenir de la répartition de l'argent entre les projets, sans favoriser le transfert entre les enveloppes à ce stade.

Concernant le comité aviseur, monsieur le conseiller Steven Boivin demande si un rapport d'étape a été déposé comme prévu le 1^{er} juillet 2022 et veut savoir pourquoi il faut attendre la fin des travaux pour publiciser les projets retenus, considérant que des communications pourraient permettre le rayonnement. Madame Marchand rappelle les enjeux de communication avec le MEIE et l'obligation de convenir d'opérations de communication conjointes. Un suivi sera fait à cet effet. Volonté de permettre une visibilité, mais il est important d'avoir quelque chose à montrer. L'état actuel d'avancement des travaux ne permet pas une excellente vitrine. Pour ce qui est du rapport d'avancement, madame Marchand confirme son dépôt au conseil en juin dernier. Des vérifications seront faites quant à la participation de monsieur Leclerc au comité.

Madame Kamanyana souhaite obtenir des précisions sur l'intégration des différentes équipes dans les travaux relatifs au centre-ville. Madame Marchand confirme la volonté de créer le réflexe « centre-ville » ainsi que le travail de collaboration et de concertation entre tous les services concernés, particulièrement depuis la mise en place du bureau de coordination.

Le comité plénier est suspendu à 12 h 05.

Reprise du comité plénier à 13 h 05.

CP20230124-P3

PLAN D'ACTION ANNUEL INTÉGRÉ CENTRE-VILLE 2023

Présentation par monsieur David Leclerc.

Introduction par madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur le conseiller Denis Girouard prend son siège à 13 h 10.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron prend son siège à 13 h 15.

L'objectif de la présentation est d'accepter la recommandation d'adopter le plan d'action 2023 pour le centre-ville.

Plan de la présentation :

- Mise en contexte;
- Élaboration du plan;
- Survol des diverses actions;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne qu'il est fascinant de voir son quotidien dans une telle présentation et qu'il s'agit d'une vision intéressante de son quartier. Des questionnements sont adressés quant à l'étude sur l'économie du centre-ville, les outils qui seront mis en place pour les stationnements illégaux, les subventions pour la construction de logements au centre-ville, incluant les objectifs et suivis de ce programme. Monsieur Leclerc confirme que l'étude sur l'économie sera réalisée en 2023. En ce qui a trait aux stationnements illégaux, madame Catherine Marchand confirme que ce problème est connu et pris en charge, mais que plusieurs enjeux juridiques doivent être considérés. Elle fournit également des informations relatives au logement abordable.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que les projets sont votés par le conseil et a des préoccupations pour l'accessibilité au logement social et l'achalandage au centre-ville. Monsieur le conseiller Daniel Champagne rappelle que les présentations faites plus tôt dans la journée sont disponibles en webdiffusion.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne que les 115 actions présentées sont ambitieuses et intéressantes et qu'elle souhaite des logements LEED, familiaux et abordables. Elle demande comment se font les liens entre les différents comités/commissions. Madame Marchand formule une réponse à l'effet que chacune des commissions a ses mandats, mais que plusieurs des actions prévues au plan sont administratives, sans nécessairement passer par une commission. Lorsque nécessaire, le dossier est présenté à une commission en respect de son mandat et le plan intégré permet de voir l'ensemble des actions.

En ce qui a trait à la révision du PPU du centre-ville, madame des Marais mentionne que l'échéance est prévue en 2025. Madame Marchand mentionne qu'une réflexion sera entamée pour les orientations, mais pas pour la révision du PPU. La réflexion n'annonce pas la révision du PPU, même si la Loi le permet aux 5 ans. Le dossier de révision relèvera du CDTH et du CCU.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin se questionne à savoir si la stratégie d'inclusion de logements abordables, qui n'est pas un règlement, donnera une latitude aux entrepreneurs. Madame Marchand confirme que la stratégie est un ensemble d'action, donc pas un règlement. Des suivis sont à venir en ce qui a trait au contenu de la stratégie : logement abordable, logement social, clientèle, famille, etc. Plusieurs outils pourront être associés pour permettre d'atteindre l'objectif, en particulier au centre-ville, mais aussi dans l'ensemble du territoire. Monsieur Champagne rappelle la demande que le règlement d'inclusion soit présenté à la commission, en raison des questionnements et préoccupations adressés.

Monsieur Moran souhaite connaître les objectifs à atteindre avec la stratégie ainsi que ce qui est défini par logement familial. Madame Marchand mentionne qu'il n'y a pas de pourcentage ou de cible quantitative à ce stade quant aux objectifs, mais que ça fait partie des réflexions. Pour les logements « famille », il s'agit de réglementer la typologie du logement, donc le nombre de chambres.

Madame la conseillère Olive Kamanyana tente de comprendre ce qui sera fait en 2023, mentionnant qu'il est rare de voir autant d'actions sur une période d'un an et se questionne sur le réalisme de leur réalisation. Elle souhaite connaître la vision sur cinq ans. Madame Marchand souligne d'entrée de jeu que c'est la 1^{re} fois que l'administration a pris conscience de toutes les actions prises pour le centre-ville et qu'il ne s'agit pas de nouvelles actions; les actions existantes ont simplement été insérées dans un plan pour faciliter leur suivi ainsi que la concertation dans la prochaine année. Toutes les actions sont orientées par le PPU. Madame Kamanyana mentionne comprendre le PPU, mais souhaite que la Ville puisse se donner une vision centre-ville à long terme.

Madame la mairesse prend la parole à titre de présidente de la Table de concertation, soulignant que dans le plan présenté, des études sont proposées pour se doter d'un plan à plus long terme. Elle insiste également sur le fait que les 115 actions constituent le recensement des actions mises en place par divers partenaires internes et externes qui veillent au développement du centre-ville.

Monsieur Bureau mentionne que monsieur David Leclerc est un excellent interlocuteur pour ce dossier en raison de son expérience et de sa connaissance du centre-ville. Il adresse un questionnement relatif aux limites du PPU, auquel madame Marchand répond en mentionnant qu'il n'y aura pas de révision des limites du PPU, mais que des questionnements seront adressés en raison de nouveaux éléments à venir (nouvel hôpital).

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc remercie monsieur David Leclerc du fait qu'il y a plusieurs actions et qu'il est important que chacun soit à sa place. Il soumet un questionnement sur l'action prévue à la diapositive 23 pour la Fonderie, à savoir si ce dossier ne devrait pas plutôt relever du Secrétariat au développement économique. Madame Marchand fait une distinction entre la zone d'innovation et le développement urbain de terrains. Monsieur Leclerc demande si une action ne devrait pas être ajoutée en considérant ces deux dossiers distincts pour la Fonderie. Monsieur Champagne mentionne qu'il serait en effet nécessaire d'apporter une clarification au plan et demande la modification.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne qu'il pourrait être intéressant de développer le même outil de recensement pour les différents PU de la Ville.

Monsieur Moran propose qu'un débat soit fait ultérieurement en ce qui a trait à la stratégie d'inclusion vs le règlement d'inclusion. Il souligne également l'importance de maintenir le terme « social » et non seulement logement abordable et rappelle la situation géographique particulière du centre-ville. Monsieur Moran mentionne qu'il pourrait être intéressant de faire des validations quant à ce qui avait été proposé au rapport de Rues principales et qu'un débat devra être fait en ce qui a trait au financement de certaines activités prévues au plan. Il termine en demandant si la Ville détient des informations en ce qui a trait à l'établissement d'hébergements touristiques au centre-ville.

En suivi des questionnements adressés par monsieur Moran, monsieur Champagne mentionne qu'il est possible d'intégrer une réglementation dans une stratégie d'inclusion et que les conditions de constructions doivent être déterminées avant la construction.

Concernant l'hébergement touristique, madame Marchand souligne qu'il est difficile de satisfaire aux conditions pour démontrer la présence des Airbnb, mais que des travaux sont faits en continu en tenant compte des modifications législatives. Madame la mairesse mentionne que pour les Airbnb, une réglementation provinciale existe, mais qu'il est difficile d'avoir un nombre suffisant d'inspecteurs provinciaux pour voir à son application.

Madame Kamanyana poursuit en mentionnant comprendre que le plan constitue la mise en commun de plusieurs éléments existants, mais veut savoir qui a été consulté à l'extérieur des services administratifs pour en déterminer les actions. Monsieur David Leclerc mentionne que le plan a été bâti avec la collaboration des services et directions municipaux, en respect des budgets disponibles et qu'il s'agit d'un document pour permettre une meilleure organisation à l'interne. Le plan a été présenté à la Table de concertation, sur laquelle siègent différents partenaires, qui ont pu contribuer à la bonification du plan. Madame Kamanyana demande pourquoi le plan doit être adopté, considérant qu'il s'agit d'un document de travail. Madame Marchand rappelle que lors de la création du Bureau de coordination, le mandat prévoyait la préparation d'un Plan d'action qui devait être soumis au conseil pour adoption. Concernant la demande de Madame Kamanyana pour la présentation d'un plan sur cinq ans, madame Marchand souligne que des études sont proposées en ce sens au plan et qu'il est impossible, en 2023, de préparer un tel plan.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que la Ville doit démontrer de l'ouverture pour permettre aux entrepreneurs de construire des logements.

En conclusion, madame la mairesse remercie les équipes de la Ville en soulignant qu'il a été intéressant de tenir une journée thématique avec des présentations sur un même thème, qui suscite de l'engouement. Elle mentionne que le dossier sera suivi par la Table de concertation, qui souhaite rencontrer les différents partenaires concernés par le centre-ville. Elle termine en rappelant l'échéance du PPU en 2025 et la volonté d'avoir un nouveau PPU qui chevauchera la fin du PPU actuel, sans délai entre les deux PPU et les réflexions qu'apportera la venue du nouvel hôpital au centre-ville.

RECOMMANDATION :

CP-BCCV-01

Adopter le Plan d'action annuel intégré Centre-ville 2023.

La recommandation sera présentée au conseil municipal.

Fin du comité plénier public à 14 h 30.